## LIT FILTRANT VERTICAL <u>DRAINE</u>

Fiche technique (Document à conserver et à remettre à l'entrepreneur)

(Filière autorisée uniquement en réhabilitation ou après étude de sol à la parcelle) Références : Arrêté national du 07/09/2009, arrêté préfectoral du 17/10/13, D.T.U 64-1 du 08/13



SPANC

## **Attention!**

Aucune installation sanitaire ne sera déclarée conforme dans les conditions suivantes :

- Modification du projet d'assainissement sans en avertir le SPANC.
- *▶* Non respect de cette fiche technique.
- Recouvrement des ouvrages par de la terre végétale avant contrôle du SPANC.

### La fosse toutes eaux

### Mise en place

- ⇒ Placée sur un lit de sable compacté et horizontal de 10 cm
- Remblaiement latéral avec du sable et mise en eau simultanée de la fosse

P.S : Sur sols argileux, le lit de sable doit être porté à 20 cm, et mélangé à sec à du ciment dosé à 200 kg pour 1  $m^3$  de sable (cas des fosses en PVC notamment)

#### Ventilation

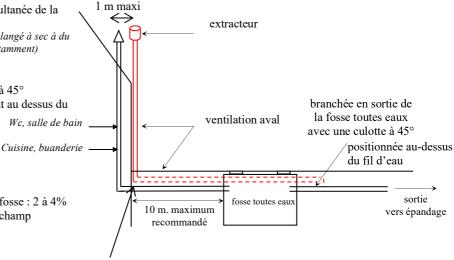
- ⇒ PVC, Ø 100 mm
- Entre la fosse et l'extracteur une succession de coudes à 45°
- ⇒ Branchée en sortie de la fosse toutes eaux et aboutissant au dessus du faîte du toit
  Wc, salle de bain
- Extrémité munie d'un extracteur statique ou éolien

#### Raccordements

- ⇒ Conduites PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Posées sur un lit de sable de 10 cm
- ⇒ Eviter les coudes et angles droits
- ⇒ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers la fosse : 2 à 4%
- ⇒ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers le champ d'épandage : 0,5 à 1 %
- Raccords à joints souples

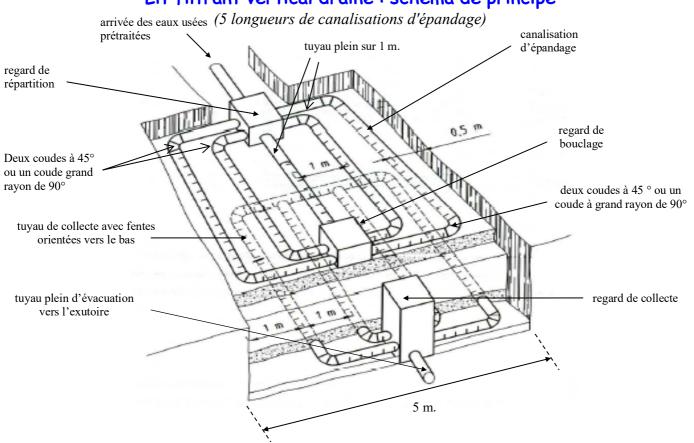
#### **Tampons**

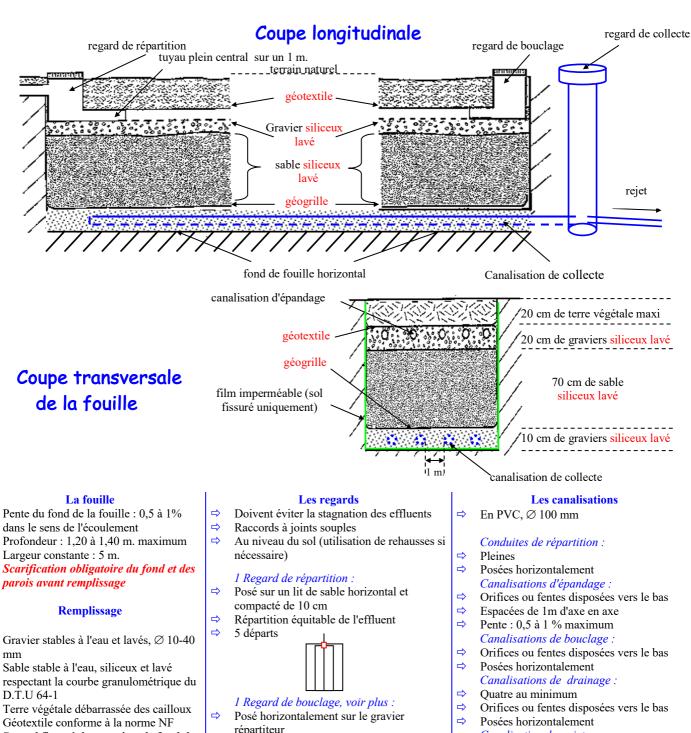
- Hermétiques
- → Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)



deux coudes à 45° ou un coude à grand rayon de 90°

# Lit filtrant vertical drainé: schéma de principe





- Sable stable à l'eau, siliceux et lavé respectant la courbe granulométrique du D.T.U 64-1
- Géotextile conforme à la norme NF
- Sur sol fissuré, les parois et le fond de la fouille seront protégés par un film imperméable
- répartiteur
  - 1 Regard de collecte :
- Posé horizontalement sur le gravier répartiteur
- Canalisation de rejet:
- Posée sur une couche de sable de 0,10 m.
- $\Rightarrow$ Pente 0,5 % minimum
  - Point de rejet à 35 m. minimum de toute habitation

# Recommandations générales :

- Les longueurs de canalisations d'épandage à placer sont comptabilisées hors canalisations de répartition et de
- Le champ d'épandage ne doit pas être réalisé après un épisode pluvieux pour éviter un compactage du sol en place.
- Lors de l'exécution des travaux, les engins ne doivent pas circuler sur le champ d'épandage pour éviter le compactage
- Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le champ d'épandage au risque de l'endommager.
- Tout les végétaux à fort développement racinaires (arbres, arbustes, etc.) doivent se situer à 3 mètres minimum des abords du champ d'épandage.
- Les eaux claires (eaux issues de toitures, eaux de ruissellements, etc.) doivent être dirigées hors de la zone d'épandage.
- 15 jours avant l'exécution des travaux, prévenez le SPANC, pour que soit réalisé le contrôle des travaux d'assainissement avant recouvrement des ouvrages par de la terre végétale.